



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aux représentant-e-s des médias

Objectif : maintenir l'excellence et garantir les prestations au public

Un office d'état civil unique pour le Littoral Est

Mariage en vue pour les offices d'état civil du bas du canton. A partir de 2020, les arrondissements de Cressier, Hauterive et Neuchâtel n'en formeront plus qu'un seul, basé à Neuchâtel. Ce projet, avalisé par les autorités législatives de 9 communes du littoral neuchâtelois, a pour objectif de regrouper les forces pour mieux servir le public dans un domaine complexe et en pleine évolution. Dans cette perspective, l'office d'Hauterive sera exceptionnellement fermé le mardi 3 décembre et l'office de Cressier le mardi 10 décembre.

Naissance, mariage, partenariat, reconnaissance d'un enfant, décès... Dès le 3 janvier 2020, les habitant-e-s de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès, Neuchâtel et Saint-Blaise pourront s'adresser à l'office d'état civil de Neuchâtel pour toutes les prestations légales liées à leur parcours de vie. Ils bénéficieront d'horaires plus étendus que dans les actuels arrondissements de Cressier et d'Hauterive, qui jusqu'ici couvraient la région de l'entre-deux-lacs.

Autre avantage, les futur-e-s marié-e-s et partenaires enregistrés pourront également faire leur choix parmi les salles officielles des neuf communes sans émolument supplémentaire. Les mariages et partenariats se dérouleront exclusivement en semaine. Au niveau pratique, il est à noter que l'office d'état civil d'Hauterive sera exceptionnellement fermé le mardi 3 décembre, et celui de Cressier le 10 décembre.

Travail précis et minutieux

Ce regroupement, plébiscité cette année par les Conseils généraux des 9 communes concernées, permettra d'assurer un service optimal à la population en tout temps avec 5 officières d'état civil, sans création de poste supplémentaire. La création d'un arrondissement d'état civil du Littoral Est vise ainsi à mettre en commun les compétences d'un personnel administratif qualifié face à un environnement légal pointu et en perpétuelle évolution.

Comme l'indique le rapport relatif au regroupement des trois arrondissements d'état-civil, « le registre fédéral, dont l'accès et l'utilisation sont très réglementés, est la concrétisation du niveau d'exigence sans cesse plus élevé imposé à la fonction d'officier d'état civil. Leur travail doit être des plus précis et des plus minutieux pour que le registre puisse maintenir sa force probante au niveau national et international. » Ce regroupement a par ailleurs été approuvé par l'Autorité de surveillance du canton.

	Arrondissement de Cressier	Arrondissement d'Hauterive	Arrondissement de Neuchâtel
<i>Jusqu'à fin 2019</i>	Cornaux, Cressier, Enges, Le Landeron, Lignièrès	Hauterive, La Tène, Saint-Blaise	Ville de Neuchâtel
	Horaires habituels	Horaires habituels	Horaires habituels
	Exceptionnellement fermé le 10 décembre 2019	Exceptionnellement fermé le 3 décembre 2019	
<i>Dès le 3 janvier 2020</i>	Arrondissement de Neuchâtel Office d'état civil, rue de l'Hôtel de Ville 1, 2000 Neuchâtel Horaires : Tous les matins de 8h30 à 12h Sauf le mardi matin de 7h30 à 12h / L'après-midi sur rendez-vous Tél. 032 717 72 10		

Neuchâtel, le 19 novembre 2019

Les arrondissements d'état civil de
Cressier, Hauterive et Neuchâtel

Renseignements complémentaires:

Pour la commune d'Hauterive : Rocco Mauri, conseiller communal en charge de l'Administration, 032 756 97 46, rocco.mauri@ne.ch

Pour la commune de Cressier : Michel Froidevaux, conseiller communal en charge de l'Administration, l'état civil et les naturalisations, 032 758 85 58, michel.froidevaux@ne.ch

Pour la Ville de Neuchâtel : Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la sécurité, 032 717 72 03, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch